



Municipalité de Sainte-Claire

Demande de dérogation mineure Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 4 avril 2022 à 20h00, à la salle du conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-01:

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la hauteur d'un garage privé isolé de 5.0292 mètres qui dépasse la hauteur du bâtiment principal (résidence) qui est de 4.2926 mètres, et ce, tel qu'exigé selon l'article 36 du règlement de zonage numéro 2004-506.

Identification du site concerné : 190, route du Grand-Buckland, zone 141-F.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande en transmettant ses commentaires par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication, soit pour le 24 mars 2022, à 16h30, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : urbanisme@ste-claire.net
- Par la poste : 135, rue Principale, Sainte-Claire, G0R 2V0

Donné à Sainte-Claire, ce 9^e jour de mars 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 9 mars 2022 et à l'Église le 9 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de mars 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE